

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19H45 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie  
Monsieur Serge Ménard  
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Madame Karine Pageau est absente.  
Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

#### **Résolution 470-12-2015**

Conformément à l'article 153 du Code municipal, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'avis de convocation et d'ajouter l'item :

#### **7- Terrain pour le CPE.**

#### **1- Constat de l'avis de convocation**

Les élus présents constatent que l'avis de convocation a été remis conformément au délai prescrit à l'article 156 du Code municipal. Conséquemment, la séance est ouverte.

#### **2- Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 471-12-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

#### **3- Soumission Kalitec**

Considérant qu'il faut combler le manque de panneaux pour les numéros civiques ainsi que les poteaux;

Considérant la soumission de Kalitec # 31995;

#### **Résolution 472-12 -2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Kalitec # 31995 au montant de 1434.04\$, taxes incluses.

#### **4- Terrains contaminés (mandat)**

Considérant la nouvelle norme environnementale SP 3260 concernant l'obligation des municipalités face aux terrains contaminés;

Considérant que la municipalité a le devoir de faire l'inventaire des sites potentiellement contaminés autant les sites qui lui appartiennent que les terrains qui sont sous sa responsabilité;

#### **Résolution 473-12-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Laboratoire de la Montérégie pour effectuer l'analyse des terrains sujets au passif environnemental.

#### **5- Salaire 2016**

#### **Résolution 474-12-2015**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 2 % d'augmentation salariale aux élus;
- D'accorder au directeur général le salaire tel que discuter lors la séance de travail du budget 2016;
- 2% d'augmentation salariale au personnel du service des incendies;
- 2 % d'augmentation salariale à la coordonnatrice en loisirs madame Mélanie Borduas;
- D'accorder un ajustement salarial à titre de secrétaire-comptable tel que discuté en plénière à madame Maryse Viens. Madame Viens devra faire la taxation, la perception et les comptes payables. La semaine de travail sera de 3 jours soit du mardi au jeudi;
- Considérant que les 10 ans de travail pour la secrétaire comptable ne sont pas atteints, la demande d'une 4<sup>e</sup> semaine de vacances sera remise à l'étude l'an prochain;
- Que la résolution 2007-12-296 concernant la nomination de directrice adjointe soit abrogée;
- Qu'en cas d'absence prolongée du poste du directeur général que soit mandatée une personne provenant de l'externe;
- D'autoriser madame Viens à signer, en cas d'absence du directeur général pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, les documents de demande de permis de réunions auprès de la Société des alcools, des jeux et des courses, de la signature des chèques et de tout autre document.

#### **6- Dépôt de la lettre de démission de madame Karine Pageau à titre de conseillère**

Le directeur général dépose la lettre de démission de madame Karine Pageau, effective le 18 décembre 2015, à titre de membre de conseil au siège # 2.

#### **7- Terrain pour le CPE**

#### **Résolution 475-12-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- de vendre le lot 3 843 105 du cadastre du Québec à Les Constructions Stéphane Morin inc. au montant de 18,000\$ représentant le même coût d'acquisition défrayé par la municipalité conditionnellement à ce qu'un centre de la petite enfance soit bâti sur ce lot;

- de donner le montant de la vente au Centre de la Petite Enfance maFAMÍgarde conformément à l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;
- d'autoriser madame le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le contrat de vente à intervenir avec Les Constructions Stéphane Morin inc.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

### **Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 476-12-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H35.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*